

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019 A 19.30 HEURES
A L'HOPITAL DES BOURGEOIS, SALLE ROSSIER**

Présidence : M. Thierry **STEIERT**, Syndic

Présents : 45 bourgeoises et bourgeois
dont 1 Conseillère communale bourgeoise
et 1 Conseiller communal non bourgeois

Excusés : Pour le Conseil communal

Mme Andrea **BURGENER-WOEFFRAY**

MM. Laurent **DIETRICH**
Pierre-Olivier **NOBS**

Pour les membres des Commissions bourgeoises

MM. Giorgio **ARONNA** (Conseil bourgeoisial)
Jean-Daniel **DESSONNAZ** (Scholarques)
Benoît **REY** (Conseil bourgeoisial)
Dimitri **SUDAN** (Conseil bourgeoisial)

Pour les bourgeoises et bourgeois

Mmes Belen **ANZOLA TORRES**
Roselyne **CRAUSAZ-NEMETH**
Mercedes **CRISCIONE**
Ana **SALAMA**

MM. Jean **BOURGKNECHT**
Francesco **CRISCIONE**
Zoltan **NEMETH-CRAUSAZ**
Charles **de REYFF**
Mohamed **SALAMA**
Jean-Pierre **WOHLHAUSER**

La Presse : Mme Nicole **JEGERLEHNER** (Freiburger Nachrichten)

Scrutateur : M. Gilles **BALLAMAN**

Secrétaire : M. Philippe **BERSET**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du jeudi 23 mai 2019
2. Nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – Participation de la Bourgeoisie de Fribourg
3. Opérations immobilières
 - 3.1 Les Hauts de Schiffenen - Pacte d'emption et promesse d'achat + constitution d'une servitude foncière
 - 3.2 Vignes - Achat de parcelles, cépages Calamin et Gamay
4. Budgets de l'exercice 2020 des Institutions bourgeoisiales
5. Divers

o o o

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois ainsi qu'aux représentants de la presse présents ce soir.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Ich möchte auch allen deutschsprachigen Bürgerinnen und Bürger sowie deutschsprachigen Medienvertreterinnen und Vertreter herzlich willkommen heissen zu dieser heutigen Versammlung. »*

M. le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre personnelle remise à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du vendredi 22 novembre 2019, de même que par affichage au pilier public.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoisiale est, selon la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des questions pratiques, le Chef de service, M. Philippe Berset, fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par le Secrétaire de Ville.

L'assemblée approuve cette procédure.

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du jeudi 23 mai 2019

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est pas lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté à l'administration bourgeoisiale ainsi que sur le site internet de la Ville de Fribourg.

La discussion est ouverte, elle n'est pas utilisée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2. **Nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg - Participation de la Bourgeoisie de Fribourg**

Baisse du taux technique et changement de plan de prestations de la CPPVF

Les commentaires détaillés se trouvent aux pages 4 à 10 du message.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Monsieur le Syndic-Président, Mesdames et Messieurs les Bourgeoises et Bourgeois, Madame la représentante de la presse, Mesdames et Messieurs,

A mon tour de vous souhaiter une cordiale bienvenue à cette assemblée. Je salue les membres du Conseil bourgeoisial qui sont présents ce soir, soit MM. Franz Baeriswyl, Elias Moussa, Claudéric Egger et les invite à intervenir à tout instant pour apporter des informations complémentaires ou pour répondre à d'éventuelles questions. J'excuse l'absence de M. Aronna et de M. Bourgknecht.

Je tiens également à saluer toutes les personnes qui composent les Commissions bourgeoises et particulièrement Mme Madeleine Genoud-Page qui est présidente de la Commission vérificatrice des comptes. Je remercie tous les membres des Commissions pour leur engagement et l'intérêt qu'ils portent à notre institution.

Les salutations étant faites, je peux donc passer au nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – Participation de la Bourgeoisie.

Comme l'a indiqué M. le Syndic, vous trouvez les commentaires en pages 4 à 10 du message.

Le personnel du Service des affaires bourgeoises est soumis au règlement du personnel de la Ville de Fribourg. Il fait ainsi partie de l'entité de la CPPVF.

Lors de sa séance du 18 février 2019, le Conseil général a accepté le nouveau plan de prévoyance conformément aux dispositions légales et à ses compétences. Pour le personnel du Service des affaires bourgeoises, il appartient à l'Assemblée bourgeoise de se prononcer.

La réforme importante de la CPPVF qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020 porte sur :

- *la baisse du taux technique à 2.75% (aujourd'hui : 3.5%) ;*
- *le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.*

En effet, avec un degré de couverture de 73.4% au 31 décembre 2018 et une réserve de fluctuation de valeur (RFV) constituée à presque 30%, la situation de la CPPVF est jugée satisfaisante. Toutefois, la Caisse de prévoyance doit faire face à l'accroissement continu de la longévité, à la baisse de performance constatée sur les marchés financiers et aux contraintes légales auxquelles elle est soumise.

Le nouveau plan répartit de manière équitable les efforts entre employeur et employés. Le Comité de la CPPVF compte assurer sur le long terme le financement des prestations que délivre la Caisse de prévoyance, tout en respectant son chemin de capitalisation. Il disposera aussi d'un moyen de pilotage adapté à la situation d'aujourd'hui.

Pour ce qui est des assurés des Affaires bourgeoises (AB), la mise en œuvre de la réforme de la Caisse de prévoyance approuvée par le Conseil général le 18 février 2019 aura les conséquences suivantes sur le budget 2020 des Affaires bourgeoises :

- *augmentation des cotisations employeur de 4 points, soit le passage de 12% actuellement à 16% dès le 1^{er} janvier 2020, ce qui représente annuellement une augmentation de charges de CHF 31'140.- ;*
- *prise en charge des mesures compensatoires et plancher pour les collaborateurs des Affaires bourgeoises, soit un montant de CHF 393'000.-. Ce montant est unique et n'affectera donc que l'exercice 2020. Il permet de réduire les pertes que les collaborateurs plus âgés subissent par le passage de la primauté des prestations à celui des cotisations.*

Mesure prise en charge par:	AB	CPPVF
Mesure Compensatoire	278'000	
Mesure Transitoire		180'000
Mesure plancher	115'000	
Total général	393'000	180'000

Tableau 1 répartition du coût des mesures d'atténuation entre l'employeur et la CPPVF

J'en ai terminé M. le Syndic ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité, moins 1 abstention, les mesures proposées ci-dessus, à savoir :

- **l'augmentation des cotisations employeur de 4 points, soit le passage de 12% actuellement à 16% dès le 1^{er} janvier 2020 ;**
- **la prise en charge du coût unique des mesures d'atténuation compensatoires et plancher pour les assurés des Affaires bourgeoises, soit un montant de CHF 393'000.-.**

3. Opérations immobilières

3.1 Les Hauts de Schiffenen (HDS) – Pacte d’emption et promesse d’achat + constitution d’une servitude foncière

Les commentaires détaillés ainsi que les actes notariés se trouvent aux pages 11 à 41 du message.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Le quartier des HDS est divisé en deux secteurs, le secteur Est et le secteur Ouest, qui font l’objet de deux plans d’aménagement de détail distincts. Les propriétaires du secteur Ouest sont la Bourgeoisie et Investcom SA.*

Les parcelles sont toutes situées en zone à bâtir selon le plan d’aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg actuel et futur. Une convention de développement des équipements a été passée entre tous les propriétaires des HDS avec la Ville de Fribourg. Elle permet de régler notamment la répartition des frais d’équipement et d’infrastructure entre la collectivité et les propriétaires privés ainsi que les questions de droit de passage ou reprise des infrastructures.

Le plan d’aménagement de détail du secteur Ouest prévoit le développement de trois périmètres A, B et C. Le périmètre B se situe à cheval sur la propriété de la Régie des Copropriétés et celle de la Société Investcom. Afin de faciliter le développement des constructions et éviter des questions de copropriété et répartition complexe des investissements/charges/revenus, il est convenu de céder un droit d’emption sur une portion de terrain d’une surface de 6’933 m² à la société Investcom SA qui pourra l’exercer et assurer seule la maîtrise d’ouvrage pour le développement du périmètre B. La vente est conclue pour un prix de CHF 900.-/m² y compris les frais d’aménagement et d’infrastructure, à savoir un prix total de CHF 6’239’700.-.

Des modalités particulières de paiement du prix de vente ont été convenues entre les parties, à savoir : la somme due par Investcom SA sera compensée partiellement par le montant dû par la Régie des Copropriétés pour les frais d’études du PAD et de réalisation des infrastructures sur l’ensemble des HDS. Une estimation de ces frais a été faite compte tenu des surfaces de propriété respectives de chaque propriétaire. La Régie doit financer 29,75% de la part des études et des infrastructures, soit un total estimé à CHF 1’959’589.- (CHF 288’884.- + CHF 1’670’705.-).

Ces modalités sont très judicieuses pour la Bourgeoisie car elles lui permettent, par le biais d’une cession d’une très faible partie de sa surface de propriété, de préfinancer l’ensemble des frais d’études et réaliser les équipements sur son terrain sans devoir procéder à aucun décaissement. Ce mécanisme permet de soulager les liquidités de la Bourgeoisie en vue de la valorisation à moyen terme de sa parcelle.

Il faut souligner encore que l'acte notarié est soumis à plusieurs conditions suspensives. Premièrement, il est conditionné à l'entrée en vigueur du plan d'aménagement de détail pour le périmètre B ainsi que l'obtention d'un permis de construire, actuellement mis à l'enquête publique et frappés de plusieurs oppositions. Ensuite, il est conditionné à la réalisation de la totalité des infrastructures, au minimum un tiers de celles-ci, et leur reprise par la Ville de Fribourg ainsi qu'à l'acceptation du décompte des frais d'infrastructures et la répartition de leur prise en charge. Pour être complet, il faut mentionner qu'une clause de pénalité à raison de 10% du montant de la vente, à savoir CHF 623'970.-, a été prévue en cas d'inexécution par la Société Investcom SA. Enfin, ce droit d'emption est accordé pour une durée de 10 ans.

En outre, la Régie des Copropriétés et la Société Investcom SA constituent une servitude d'interdiction de bâtir plus de 75% des constructions dans le secteur Ouest des HDS. Cette servitude est inscrite au bénéfice de la Régie des Copropriétés et à charge de la Société Investcom SA. Le but de cette servitude est de s'assurer que l'ensemble des droits à bâtir ne soient pas réalisés sur un seul secteur tant que l'ensemble des infrastructures ne sont pas réalisées.

Finalement, il faut mentionner que la Ville de Fribourg, en cours de révision de son plan d'aménagement local, doit traiter plusieurs oppositions concernant le secteur des HDS. Des réflexions sur la densité de construction à fixer pour ce secteur sont menées.

La Bourgeoisie appuie ces réflexions car il est essentiel de questionner le mode de développement des HDS pour en faire un quartier de vie et d'activités répondant aux besoins en Ville de Fribourg. Dans ce cadre, il n'est pas à exclure que l'indice de construction pour le secteur des HDS soit revu à la baisse. Partant de ce principe, le pacte d'emption réserve expressément un éventuel changement d'indice de construction au PAL qui impliquerait de devoir recalculer le prix de vente au prorata de la perte d'indice.

J'ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte. Elle est utilisée.

M. Jean-Pierre Bardy : *« La semaine passée, une réunion a eu lieu pour les Hauts de Schifffenen entre les différents propriétaires. Tout le plan est revu à la baisse. L'indice va donc baisser et tous les bâtiments vont changer. Est-ce que cela vaut encore la peine de discuter de cet objet ? »*

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Vous parlez du secteur Est ? »*

M. Jean-Pierre Bardy : *« De l'ensemble des bâtiments. Tous les gabarits ont été enlevés sur ordre de M. le Préfet. Donc, nous ne savons pas comment le quartier va se former. »*

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Alors, nous n'avons pas eu de précisions concernant cette information. Nous savons que les propriétaires d'Imvestcom vont rencontrer la Ville pour discuter des oppositions et nous aurons certainement des discussions pour baisser l'indice. »

M. Jean-Pierre Bardy : « D'après ce qu'il s'est dit à cette réunion entre l'Association des Hauts de Schiffenen et les personnes concernées, le projet va être revu. J'ai appris cela cet après-midi et je voulais vous en informer. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « C'est très gentil à vous, parce que nous ne possédions pas cette information. Merci beaucoup. »

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve par 37 voix pour, 2 oppositions et 6 abstentions, le pacte d'emption et la promesse d'achat datés du 13 mai 2019.

L'assemblée approuve par 36 voix pour et 9 abstentions la constitution de la servitude foncière datée du 13 mai 2019.

3. Opérations immobilières

3.2 Vignes – Achat de parcelles, cépages Calamin et Gamay

Le détail de cette opération immobilière se trouve aux pages 42 à 44 du message.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « La Fondation de l'Hôpital est propriétaire de deux domaines en Lavaux, soit à Riex et à Béranges. Vous avez d'ailleurs toujours l'occasion de déguster ce vin après les assemblées.

Cela constitue plus de 5.87 ha de parcelles de vignes majoritairement composées de chasselas. Pour ce cépage, la Fondation détient l'appellation Grand Cru AOC Dézaley pour une surface d'environ 0.7 ha.

La Fondation a l'opportunité de faire l'acquisition de 2'014 m² de parcelles de Calamin auprès d'un vigneron-encaveur qui cesse ses activités suite à un départ à la retraite et également d'acheter simultanément auprès du même vendeur une parcelle de Gamay (constituée de plus de 80% de Plant Robert) sur une surface de 620 m². Le Plant Robert est une mutation génétique faite à partir du Gamay.

Historiquement, la Bourgeoisie de Fribourg produisait à l'époque plus de 5'000 litres de Calamin. Elle a dû se séparer des parcelles de Calamin pour des raisons involontaires suite à un remaniement parcellaire et de la route qui fut créée. L'acquisition de ces quelque 2'000 m² permettrait de revenir dans le passé et faire un « pont » dans l'histoire avec la situation qui existait avant le remaniement.

Ces acquisitions iraient exactement dans le sens d'un processus de réflexion en cours au sein du Service des affaires bourgeoises, en collaboration avec l'équipe viticole, consistant à anticiper l'évolution du travail de la vigne et la vente du vin à futur (planification des renouvellements).

L'intérêt d'une telle acquisition limitée à 2'014 m², respectivement 620 m², est que la capacité de la cave, les installations et équipements ne nécessitent aucun complément pour encaver cette petite quantité de vin supplémentaire. Il faut de plus mentionner que leur localisation est parfaite car à proximité directe des parcelles déjà actuellement exploitées par le vigneron-tâcheron.

Selon les prix moyens de la Commission foncière du Canton de Vaud, les prix pour des vignes de Calamin oscillent, sur le marché actuel, entre CHF 70.- et CHF 75.-/m². Dans la mesure où il s'agit de la vente d'un domaine par lots séparés, le Calamin constituant l'un de ces lots, que l'état de la vigne est irréprochable, un montant de CHF 80.-/m² a été négocié avec le vendeur, soit au total CHF 161'120.-.

Concernant le Gamay, les prix oscillent entre CHF 40.-/m² jusqu'à CHF 70.-/m² en Lavaux. Un prix d'achat de CHF 37.50/m² a pu être convenu, ce qui représente un montant de CHF 23'250.-.

A ces frais d'acquisition s'ajoutent les frais annexes composés des émoluments de l'acte notarié du Registre foncier ainsi que des droits de mutation, à charge de l'acquéreur, s'élevant à CHF 7'578.15. Finalement, il faut encore ajouter les frais de procédure relatifs à l'autorisation cantonale de la Commission foncière en charge d'approuver les ventes de parcelles viticoles et agricoles dans le Canton de Vaud, ce qui représente un total de CHF 192'000.- TTC.

Je terminerais par souligner que cette acquisition est essentielle afin de diversifier les ventes et de poursuivre la modernisation de la cave. La concurrence est rude et la Bourgeoisie a à cœur de continuer à satisfaire sa clientèle actuelle mais aussi à capter, par certains changements, de nouveaux clients.

J'ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'achat de 2'014 m² de vignes de l'appellation Grand Cru AOC Calamin ainsi que 620 m² de Gamay pour un prix total de CHF 192'000.-.

4. Budgets de l'exercice 2020 des Institutions bourgeoises

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Comme mentionné dans la convocation, les budgets détaillés et le message étaient disponibles au bureau de l'Administration bourgeoise ainsi que sur le site Internet de la Ville.*

Cela dit, j'ai le plaisir de vous présenter l'entrée en matière des budgets 2020 des Institutions bourgeoises et d'émettre quelques commentaires généraux.

La page 73 du message contient le tableau récapitulatif des charges et revenus des différents domaines d'activités de la Fondation de l'Hôpital des bourgeois, des Fonds Pies, de la Régie des Copropriétés et de la Fondation de l'Orphelinat bourgeois.

Mais tout d'abord, deux bonnes nouvelles.

Comme vous le savez, la Bourgeoisie accorde à la Fondation du logement une réduction de 60% de la redevance du DDP des immeubles de la Route des Bonnesfontaines 40-50, ceci pour une durée de 5 ans (de 2017 à 2021). La Fondation du logement vient d'accepter de renoncer à la réduction de cette redevance de CHF 99'770.- pour l'année 2020 (sont concernées : la Fondation de l'Hôpital pour CHF 13'160.- et la Régie des Copropriétés pour CHF 86'610.-, soit un total de CHF 99'770.-).

L'autre bonne nouvelle qui vient de nous être confirmée, est une demande qui a été faite au Conseil communal, par l'intermédiaire de M. Nobs, Conseiller communal et responsable du dicastère des sports, celle de réduire la participation du déficit des Bains de la Motta SA de CHF 50'000.- à CHF 25'000.-. Lors de sa séance d'hier, le Conseil communal a accepté cette demande. Pour information, à part la Bourgeoisie, c'est la Ville de Fribourg qui prend à sa charge le déficit annuel des Bains de la Motta, d'où la demande adressée au Conseil communal.

Je reviendrai tout à l'heure sur ces deux points.

Le tableau de la page 73 n'a pas pu être modifié en conséquence étant donné que ces deux bonnes nouvelles viennent de tomber. Nous vous présenterons toutefois un récapitulatif qui vous démontrera que, grâce à ces demandes, le déficit est moins important.

Dans la première partie du tableau de la page 73 du message figurent les objets ordinaires liés à l'exploitation courante des Institutions bourgeoises.

Ces diverses activités se soldent par une perte de CHF 366'620.- ceci en raison des coûts relatifs à la participation de la Bourgeoisie au nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Ces coûts sont répartis dans le secteur forêts à raison de CHF 161'680.- et dans le secteur administratif pour CHF 231'320.-, ce qui représente un total de CHF 393'000.- pour cette année 2020 uniquement.

Sont compris dans le total 1 les amortissements (home et véhicules) avec un montant de CHF 660'850.- (dont CHF 602'000.- sont pris en charge par la CODEMS pour l'amortissement des frais financiers de la Résidence bourgeoise), les attributions aux Fonds de rénovation pour un montant de CHF 140'800.- à savoir 2‰ de la valeur ECAB sur les bâtiments locatifs et un entretien courant est prévu pour un montant de CHF 186'100.-.

Dans le cadre du nouveau plan comptable MCH2, une expertise des bâtiments du patrimoine financier est requise. Pour cela, les frais d'honoraires inhérents à cette expertise s'élèvent à CHF 24'700.- et seront inscrits dans la rubrique de chaque bâtiment concerné. L'expertise fournie récemment par l'entreprise Agrofutura, se basant sur la valeur de rendement, servira de base pour l'évaluation des autres bâtiments locatifs (fermes, chalets d'alpage) et sera utilisée à cette fin.

Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, la branche viticole vaudoise traverse une période difficile, notamment en ce qui concerne l'écoulement de la récolte et les stocks de caves qui sont pleins. Heureusement, nous ne connaissons pas ces problèmes. Grâce à notre fidèle clientèle, nos vins s'écoulent très bien. Il faut même souligner que, pour la 1^{ère} année, l'intégralité de la production et pressée sera mise en bouteille (aucune vente de moût en vrac). L'augmentation des bouteilles n'a cessé de progresser depuis plusieurs années (environ 20'000 bouteilles en 2008-2009 pour aller jusqu'à 70'000 bouteilles). Cette année, une quantité significative de raisin rouge a été achetée afin de venir compléter les ventes de vin rouge.

Toutefois, les mesures pour remédier à ces questions pénalisent également la Bourgeoisie du fait que le Département de l'économie vaudois a baissé les quotas (-15% à Riex et -11% à Béranges) et le Groupement des encaveurs et négociants à Lavaux (Genal) a baissé les prix du moût. Ces mesures sont destinées à réguler le marché et protéger les vignerons-encaveurs de trop grands stocks, avec le risque de vente à perte. Cette production plus faible aura pour conséquence pour la Bourgeoisie une perte sur le chiffre d'affaires d'environ CHF 100'000.-.

	CHARGES (CHF)	REVENUS (CHF)	Différences (CHF)
FORETS A REPARTIR	1'177'450.00	754'240.00	-423'210.00
FORETS diverses recettes et dépenses non réparties (primes ECAB, loyers divers, CIM)	840.00	11'960.00	11'120.00
DOMAINES	62'530.00	378'540.00	316'010.00
MONTAGNES EXPLOITATION FORESTIERE	27'150.00	28'550.00	1'400.00
MONTAGNES	57'310.00	136'020.00	78'710.00
TERRAINS	7'900.00	362'460.00	354'560.00
TERRAINS – Réduct. loyer Fondation logement		-99'770.00	-99'770.00
ESSERTS	7'010.00	0.00	-7'010.00
VIGNES	442'090.00	528'270.00	86'180.00
CAVE	724'820.00	687'500.00	-37'320.00
BATIMENTS LOCATIFS	1'811'330.00	2'442'240.00	630'910.00
BOURGUILLON	49'820.00	51'340.00	1'520.00
DIVERS :			
Frais généraux administratifs	1'271'000.00		-1'271'000.00
Jetons de présence	1'100.00		-1'100.00
Rentiers passifs	7'310.00		-7'310.00
Dépenses diverses	1'200.00		-1'200.00
Produits des titres		890.00	890.00
TOTAUX 1 <i>sans charges et produits particuliers</i> <i>amortissements sur bâtiments supprimés</i>	5'648'860.00	5'282'240.00	-366'620.00

Le total 2 comprend les charges et revenus particuliers avec un excédent de revenus de CHF 3'180.-.

⇒ *Intérêt prêt : il s'agit de l'intérêt de 2% sur le prêt de CHF 378'840.- à la Fondation St-Louis pour l'Aigle-Noir.*

⇒ *Produits extraordinaires = Virement du solde du compte TVA, CHF 28'000.- pour la Fondation de l'Hôpital et CHF 50.- pour la Fondation des Fonds Pies. La Bourgeoisie pratique le modèle des taux forfaitaires.*

	CHARGES (CHF)	REVENUS (CHF)	Différences (CHF)
Charges et revenus divers :			
Honoraires divers	25'000.00		-25'000.00
Restauration de meubles anciens	7'500.00		-7'500.00
Intérêts prêt		7'570.00	7'570.00
Recettes 850ème		60.00	60.00
Produits extraordinaires		28'050.00	28'050.00
TOTAUX 2	32'500.00	35'680.00	3'180.00

L'excédent des charges du total 3 qui s'élève à CHF 218'700.- représente les dons, subventions et autres dépenses octroyées par la Bourgeoisie aux Institutions mentionnées dans le tableau ci-dessous.

	CHARGES (CHF)	REVENUS (CHF)	Différences (CHF)
Dons, subventions et autres			
Participation aux frais d'exploitation des Bains de la Motta SA	50'000.00		-50'000.00
Soutien à l'animation des résidents du home Les Bonnesfontaines	5'000.00		-5'000.00
Sœurs hospitalières de Ste-Marthe	2'500.00		-2'500.00
Archives de la Ville	50'000.00		-50'000.00
Subsides au Foyer St-Louis	1'200.00		-1'200.00
Subside à la Fondation St-Louis	50'000.00		-50'000.00
Dons et subventions	20'000.00		-20'000.00
Subvention à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	40'000.00		-40'000.00
TOTAUX 3	218'700.00		-218'700.00

Le résultat de ces trois totaux représente une perte de CHF 582'140.-.

	CHARGES (CHF)	REVENUS (CHF)	Différences (CHF)
TOTAUX 1 + 2 + 3	5'900'060.00	5'317'920.00	-582'140.00
<i>Différence</i>		582'140.00	
TOTAUX EGAUX	5'900'060.00	5'900'060.00	

Je reviens sur les conséquences des bonnes nouvelles annoncées tout à l'heure concernant la rente de la Fondation Fribourg pour le logement et la participation au déficit des Bains de la Motta. Le budget 2020 réduirait son déficit de CHF 124'770.-, c'est-à-dire au lieu d'un déficit de CHF 582'140.-, celui-ci serait de CHF 457'370.-. Si l'on met de côté la participation ponctuelle de CHF 393'000.- en faveur de la Caisse de pension qui est une opération unique, le déficit passerait à CHF 64'370.- comme vous pouvez le voir sur ce tableau. Nous nous approchons donc de l'équilibre financier, ce qui est un objectif à moyen terme.

	CHARGES (CHF)	REVENUS (CHF)	Différences (CHF)	Déductions possibles	Différences (CHF)
FORETS A REPARTIR	1'177'450.00	754'240.00	-423'210.00	161'680.00	-261'530.00
FORETS diverses recettes et dépenses non réparties (primes ECAB, loyers divers, CIM)	840.00	11'960.00	11'120.00		-11'120.00
DOMAINES	62'530.00	378'540.00	316'010.00		-316'010.00
MONTAGNES EXPLOITATION FORESTIERE	27'150.00	28'550.00	1'400.00		-1'400.00
MONTAGNES	57'310.00	136'020.00	78'710.00		-78'710.00
TERRAINS	7'900.00	362'460.00	354'560.00		-354'560.00
TERRAINS - Réduction loyer Fondation du logement		-99'770.00	-99'770.00	99'770.00	0.00
ESSERTS	7'010.00	0.00	-7'010.00		7'010.00
VIGNES	442'090.00	528'270.00	86'180.00		-86'180.00
CAVE	724'820.00	687'500.00	-37'320.00		37'320.00
BATIMENTS LOCATIFS	1'811'330.00	2'442'240.00	630'910.00		-630'910.00
BOURGUILLON	49'820.00	51'340.00	1'520.00		-1'520.00
DIVERS :					
Frais généraux administratifs	1'271'000.00		-1'271'000.00	231'320.00	-1'039'680.00
Jetons de présence	1'100.00		-1'100.00		1'100.00
Rentiers passifs	7'310.00		-7'310.00		7'310.00
Dépenses diverses	1'200.00		-1'200.00		1'200.00
Produits des titres		890.00	890.00		-890.00
TOTAUX 1 sans charges et produits particuliers amortissements sur bâtiments supprimés	5'648'860.00	5'282'240.00	-366'620.00	492'770.00	126'150.00
Charges et revenus divers :					
Honoraires divers	25'000.00		-25'000.00		-25'000.00
Restauration de meubles anciens	7'500.00		-7'500.00		-7'500.00
Intérêts prêt		7'570.00	7'570.00		7'570.00
Recettes 850ème		60.00	60.00		60.00
Produits extraordinaires		28'050.00	28'050.00		28'050.00
TOTAUX 2	32'500.00	35'680.00	3'180.00	0.00	3'180.00
Dons, subventions et autres					
Participation aux frais d'exploitation des Bains de la Motta SA	50'000.00		-50'000.00	25'000.00	-25'000.00
Soutien à l'animation des résidents du home Les Bonnesfontaines	5'000.00		-5'000.00		-5'000.00
Sœurs hospitalières de Ste-Marthe	2'500.00		-2'500.00		-2'500.00
Archives de la Ville	50'000.00		-50'000.00		-50'000.00
Subsides au Foyer St-Louis	1'200.00		-1'200.00		-1'200.00
Subside à la Fondation St-Louis	50'000.00		-50'000.00		-50'000.00
Dons et subventions	20'000.00		-20'000.00		-20'000.00
Subvention à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	40'000.00		-40'000.00		-40'000.00
TOTAUX 3	218'700.00		-218'700.00	25'000.00	-193'700.00
TOTAUX 1 + 2 + 3	5'900'060.00	5'317'920.00	-582'140.00	517'770.00	-64'370.00
Différence		582'140.00			
TOTAUX EGAUX	5'900'060.00	5'900'060.00			

J'en ai terminé, M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Est-ce qu'il y a des remarques sur cette entrée en matière ? »

M. Cyril du Réau de la Gaignonnière : « Je vois sur le papier, à la 3^{ème} partie du tableau, que l'on fait cadeau de CHF 50'000.- à la Fondation St-Louis. La Fondation St-Louis est également présente à l'Aigle Noir et on la trouve aussi, je ne sais pas si elle nous appartient, à l'usine électrique en Basse. Est-ce que l'usine électrique nous appartient ou pas ? »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Non, elle est propriété de la Ville. Il s'agit de l'ancien site des Services industriels. La Fondation St-Louis exploite actuellement l'établissement du Port. »

M. Cyril du Réau de la Gaignonnière : « Alors, en fait, j'aimerais savoir deux choses : la première : quels ont été les prix des travaux pour la réfection de la cuisine de l'Aigle Noir ? »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « La totalité de la transformation a été budgétisée à environ CHF 1'120'000.-. Il s'agissait de travaux nécessaires étant donné que cela faisait près de 35 ans que rien n'avait été fait. Les travaux d'aménagements intérieurs (cuisine, restaurant et équipements divers) ont été estimés à environ CHF 380'000.-. Pour financer ces travaux, la Bourgeoisie a concédé un prêt d'environ CHF 380'000.- à la Fondation St-Louis. Ce prêt est porteur d'un intérêt de 2% par an. Le solde des coûts est pris en charge par la Bourgeoisie, soit environ CHF 740'000.-. »

M. Cyril du Réau de la Gaignonnière : « Donc, en fait, leur location va couvrir les charges. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Pour l'instant, ils bénéficient d'une location préférentielle pour les trois premières années mais ensuite, effectivement, cela va couvrir les charges. »

M. Cyril du Réau de la Gaignonnière : « Alors, maintenant je souhaiterais que l'on parle des subsides, CHF 50'000.-. J'aimerais savoir qui est la présidente de la Fondation St-Louis. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Oui, je le sais particulièrement bien puisque c'est moi-même. »

M. Cyril du Réau de la Gaignonnière : « Alors, j'estime qu'il y a conflit d'intérêt entre le fait que la Bourgeoisie donne CHF 50'000.- et le fait qu'une personne, donc la Directrice de la Bourgeoisie, soit la Présidente de la Fondation St-Louis. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Alors, on peut le voir comme cela. Mais on peut le voir aussi différemment, à savoir que l'ancien locataire de l'Aigle Noir connaissait des difficultés dans son restaurant et il nous a demandé de pouvoir résilier son bail bien avant la fin du contrat. Mais il nous a demandé de ne pas offrir ce restaurant de façon publique pour ne pas détourner les clients qui viendraient à l'Aigle Noir. Effectivement, je suis Présidente de la Fondation St-Louis et je savais que cette Fondation cherchait des locaux pour faire des repas à domicile parce que leur cuisine est trop petite.

J'ai donc demandé à la Fondation St-Louis si elle avait un intérêt à la cuisine de l'Aigle Noir et là, les responsables ont vu que finalement, ça pourrait les intéresser de reprendre le restaurant.

Partant, on peut aussi dire que c'est une opportunité pour la Bourgeoisie de montrer son côté social et créer des synergies avec des institutions qui travaillent dans ce sens parce qu'il faut savoir que la Bourgeoisie a repris les tâches sociales au moment où il y a eu la séparation des biens entre le Canton et la Ville et dans la Ville où il y a eu la séparation des biens entre ce qu'il restait à la Ville et ce qui est donné à la Bourgeoisie, tout le côté social est revenu à la Bourgeoisie. Il s'agit de l'une de ses missions à assumer. C'est pour cela qu'il y a la Fondation de l'Hôpital et la Fondation de l'Orphelinat. La Fondation St-Louis a comme but l'intégration de personnes souffrant de handicap ou souffrant de toxicomanie ou d'addictions. Nous pensions que c'était aussi le but de la Bourgeoisie de permettre une réintégration à ces gens. Parce qu'il faut savoir que la Fondation St-Louis met en place des mesures d'insertion. Nous prenons des personnes qui sont à l'aide sociale et qui peuvent, grâce à la Fondation, suivre des mesures d'insertion. Entre autres, ils ont repris le chantier écologique (travaux accomplis par le chantier écologique : Bois de mon cœur, entretien de routes, de chemins ou de forêts, etc.). Et il y a peu de choses pour les femmes. Et là, grâce à l'Aigle Noir, ils peuvent offrir des mesures d'insertion qui viennent d'être acceptées d'ailleurs par la DSAS.

Quant aux CHF 50'000.-, il faut savoir que jusqu'à maintenant, la Bourgeoisie donnait CHF 100'000.- à l'Aide sociale. Elle a demandé de pouvoir être libérée de ces CHF 100'000.- pour des raisons financières mais de pouvoir donner CHF 50'000.- dans un but très précis, c'est-à-dire de payer un maître socio-éducateur. Donc, c'est un maître socio-éducateur qui accompagne des personnes qui sont en réinsertion. C'est la raison pour laquelle cette proposition a été acceptée par le Conseil bourgeoisial et qu'il soutient d'ailleurs ce projet. J'ai le plaisir de dire que cela fonctionne très bien, que la population est très contente et finalement, est-ce que ce n'est pas mieux d'avoir un restaurant comme celui-ci, rempli de monde. Les salons de la Maison bourgeoisiale sont occupés également, alors qu'avec le dernier tenancier, malheureusement c'était désert. Et c'est très triste qu'un si beau lieu ne soit pas occupé. On l'a rendu à la population. On peut estimer qu'il y a peut-être un mélange des rôles, mais je tiens à préciser que si je suis Présidente de la Fondation St-Louis, c'est parce que je suis Conseillère communale et que si je suis Présidente aussi des Affaires bourgeoisiales, c'est parce que je suis Conseillère communale. Il n'y a donc aucun conflit d'intérêt car je n'y ai aucun intérêt personnel. Je ne gagne pas plus d'argent en étant à la présidence de la Fondation St-Louis et à la direction des Affaires bourgeoisiales. Je ne fais que mon travail de Conseillère communale. Et pour moi, cela fait partie d'un tout. Ce qui compte, et c'est le but tant pour le Conseil bourgeoisial que pour le Conseil communal, c'est que cette ville vive et que l'on veille aussi à l'intégration de tous les citoyens de notre ville. Ce projet en est un magnifique exemple. Je vous remercie. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Merci Madame de Weck. Je rappelle que nous sommes donc dans la discussion d'entrée en matière, respectivement l'entrée en matière est acquise de plein droit. Il s'agit donc de la discussion générale sur le budget 2020 et que, cas échéant, une demande de renvoi pourrait être posée. Autrement, l'entrée en matière est acquise et nous passons à l'examen détaillé du budget 2020. Je vois que vous avez une question complémentaire. »*

M. Cyril du Réau de la Gaignonnière : « Oui, en fait, c'est parce que j'ai vu des cafetiers-restaurateurs qui m'expliquaient qu'on était en train de tordre le système à Fribourg en aidant des fondations qui sont entièrement ou à peu près entièrement subventionnées par l'Etat et eux, en face, ont énormément de mal à pouvoir tenir. Les deux personnes qui m'en ont parlé m'ont dit qu'elles arrêtaient dans 3 et 4 ans parce qu'elles ne peuvent plus tenir et que cela ne marche plus. »

On n'arrive déjà pas à se parquer, mais si en plus, maintenant, la Bourgeoisie commence à aider des fondations, c'est très bien si c'est pour rentabiliser nos locaux, c'est parfait, mais en face, vous avez des personnes qui engagent leur investissement personnel et elles ont beaucoup de mal à réussir à vivre. Donc, voilà pourquoi je prenais la parole tout à l'heure. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Merci. Vous n'avez rien à ajouter Madame de Weck à ces remarques ? »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Non. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques dans la discussion générale sur les budgets 2020 des Institutions bourgeoises ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons donc passer maintenant à l'examen de détail des budgets respectifs. Nous commençons par le budget de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois. »

I. Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

Chiffres : page 79 / Commentaires : pages 49 à 54 du message

Résultat

	BUDGET 2020	BUDGET 2019	COMPTES 2018
Charges	3'489'770.00	3'332'950.00	3'535'329.26
Revenus	2'916'180.00	3'027'690.00	3'203'275.55
Résultat	-573'590.00	-305'260.00	-332'053.71

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Je commencerai par un fait que vous ne connaissez peut-être pas encore. M. Pierre-Henri Pauchard, Garde-forestier, a atteint l'âge de la retraite qu'il va prendre à partir du 1^{er} août 2020. Nous aurons l'occasion, lors de la prochaine assemblée bourgeoise, de remercier M. Pauchard pour tout le travail accompli pour la Bourgeoisie. Son remplaçant est connu. Il s'agit de M. Gerardo Tortorella, 28 ans. M. Tortorella est titulaire d'un diplôme d'ingénieur forestier HES et s'est spécialisé dans le domaine de l'économie forestière. Il travaille actuellement dans le Jura bernois en tant que forestier, dans l'entreprise des forêts domaniales du canton de Berne. La question de la biodiversité, de l'écologie, etc. a également été abordée lors des entretiens. M. Tortorella y est très favorable et, par conséquent, sur la même longueur d'onde que la Bourgeoisie. »

La Fondation de l'Hôpital des Bourgeois présente une perte de CHF 573'590.-.

La perte budgétaire du secteur forêts s'élève à CHF 423'210.-, soit CHF 196'830.- de plus qu'au budget 2019 et ce pour les raisons principales suivantes :

La répartition des coûts relatifs à la caisse de pension s'élève au secteur forêts à CHF 124'020.- et à CHF 69'396.- au secteur administration, soit un total arrondi de CHF 193'420.-.

La deuxième raison : L'élaboration du nouveau plan de gestion forestier 2020-2034 pour CHF 35'000.-. La moitié de ce plan de gestion est toutefois subventionnée par le Canton.

D'autre part, au domaine viticole de Riex, CHF 20'000.- sont inscrits sous le poste Matériel pour l'aménagement d'un local où il sera possible de faire vieillir certains cépages en fût de chêne. CHF 5'000.- seront, à cet effet, prélevés sur le compte fonds de rénovation.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Fondation de l'Hôpital.

Budget des investissements

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Cinq investissements sont prévus à la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois. Vous trouverez les détails aux pages 3 à 41 du « Dossier Annexe I ».*

Le premier investissement concerne l'achat de véhicules forestiers pour un montant de CHF 45'000.- (CHF 60'000.- ./ CHF 15'000.-) dont les commentaires se trouvent à la page 3 du « Dossier annexe 1 ».

Suite à l'engagement d'un nouveau responsable au Centre forestier, une réorganisation au niveau de la répartition des tâches est prévue.

C'est dans le cadre de cette réorganisation qu'il y aura lieu de prévoir l'achat de véhicules forestiers plus petits et moins gourmands en consommation ; le véhicule actuel coûte cher en termes d'entretien, d'impôt, d'assurance, mais aussi de carburant. Le choix des véhicules se fera selon des critères écologiques et d'efficacité énergétique. Nous pourrions nous appuyer sur les compétences des collaborateurs de la Ville.

A l'heure actuelle, la mobilité des deux équipes est mal assurée ou pas suffisamment, en raison des impératifs du contremaître liés aux déplacements à la centrale de chauffe à Bonnesfontaines en cours de journée, parfois pour des urgences. Cela force l'équipe à se réorganiser pour les déplacements, tenant compte qu'il n'y a pas de véhicule de remplacement. Il paraît essentiel, vu les impératifs de fonctionnalité, de doter le centre forestier de deux nouveaux véhicules.

Le produit estimé de la vente du véhicule actuel est de CHF 15'000.-. Il pourra être porté en déduction du prix d'achat des deux nouveaux véhicules.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'achat de deux véhicules forestiers pour un montant de CHF 60'000.-, avant déduction de CHF 15'000.- (produit estimé de la vente du véhicule actuel).

o O o

2^{ème} investissement

Vignes

Frais de conception paysager au domaine de Riex **CHF 7'700.-**

Le détail de l'investissement se trouve aux pages 4 à 11 du « Dossier Annexe 1 ».

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Le domaine de Riex a connu des grands travaux de 2010 à 2012 avec le réaménagement de la cave et l'installation des cuves. Cela a permis de concentrer l'intégralité de la chaîne de production sur le domaine, depuis la production de la vigne en passant par le travail de maturation du raisin et de vinification.*

Ce domaine jouit d'un emplacement exceptionnel dans un écrin de verdure avec une terrasse surplombant le lac et entouré de vignes.

Les aménagements paysagers, mobiliers mais aussi sur la terrasse sont très anciens et même pour certains dégradés. Il y a lieu de transformer ces éléments pour redonner un caractère unique au domaine. Il s'agit de la vitrine publicitaire de notre domaine.

Une entreprise spécialisée dans le concept d'architecture paysager et de mise en valeur a élaboré un devis. Les coûts devisés s'élèvent à CHF 7'700.- TTC (tarif horaire de CHF 120.-) y compris un rabais pour adjudication de gré à gré.

Il faut observer que ces coûts ne comprennent que les études qui permettront d'établir un avant-projet de concept, puis un concept final qui devra faire l'objet d'un crédit d'ouvrage qui vous sera soumis.

En l'état et d'expérience, des travaux de réaménagement représentent un coût moyen de CHF 180.-/m², à savoir une enveloppe estimative de CHF 70'000.-.

Des réflexions devront aussi être menées à moyen terme sur des travaux de rénovation du carnotzet dont les murs et autres installations ont déjà un certain âge. Comme je viens de vous le dire, ce sera l'affaire d'une autre décision que vous devrez prendre. Là maintenant, il s'agit seulement de voter sur les frais de concept paysager à CHF 7'700.-.

J'ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'investissement ci-dessus, soit d'entreprendre des travaux d'étude de concept paysager au domaine de Riex à hauteur de CHF 7'700.- TTC.

o o o

3^{ème} investissement

Vignes - Domaine de Riex

Assainissement des pieds de façade **CHF 34'000.-**

Les détails de l'investissement se trouvent aux pages 12 et 13 du « Dossier Annexe 1 ».

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Le bâtiment du domaine de Riex présente des fissures et craquelures importantes, principalement le long des façades du côté Rue du Collège (façade Nord-Est), mais aussi sur la façade du côté terrasse (façade Sud-Est). Ces fissures proviennent essentiellement de phénomènes de percolation de l'eau depuis les pieds de façades.

Suite à une vision locale avec une entreprise spécialisée, les coûts s'élèvent, pour l'assainissement, à CHF 33'618.55 TTC, arrondi à CHF 34'000.-. Il convient d'entreprendre ces travaux dans les meilleurs délais sous peine d'aggravation du phénomène provoquant des frais supplémentaires d'assainissement à l'avenir.

Il faut relever que les travaux devront idéalement être coordonnés, dans la mesure du possible, avec un projet de réaménagement de la route communale du Collège longeant la façade Nord-Est du bâtiment qui doit être intégralement refaite avec l'enterrement de la ligne électrique aérienne. D'éventuelles synergies entre les deux projets permettront une économie de coûts et d'éviter à l'avenir que le phénomène ne se reproduise rapidement.

J'ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'investissement ci-dessus, soit d'entreprendre des travaux d'assainissement de pieds de façade à Riex à hauteur de CHF 34'000.- TTC.

o o o

4^{ème} investissement

Vignes

Achat de parcelles, cépages Calamin et Gamay **CHF 192'000.-**

Les détails de l'investissement se trouvent aux pages 14 à 16 du « Dossier Annexe 1 ».

Le dossier a été présenté au point 2.3 de l'ordre du jour et a déjà été voté. Il n'y a donc pas de vote sous investissements.

o o o

5^{ème} et dernier investissement pour la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

Montagnes - Chalet Chnewis

Aménagements et rénovations **CHF 40'000.-**

Les détails de l'investissement se trouvent aux pages 17 à 41 du « Dossier Annexe 1 ».

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Le chalet du Chnewis, situé dans la région de Planfayon, n'a plus subi de transformations importantes depuis le réaménagement de la salle principale (isolation et carrelage) il y a 10 ans.

Les travaux que nous souhaitons réaliser sont composés d'aménagements et rénovations, mais aussi de sécurisation devant être impérativement menés (stabilisation des piliers du balcon).

Les postes des travaux sont les suivants :

- ✦ électricité (réparations et rénovations au niveau des extérieurs et niveau 0 et étage 1) : CHF 9'842.60 ;
- ✦ luminaires (y.c. rhabillage plâtrerie/peinture/faux-plafond en bois) : CHF 5'000.- ;
- ✦ cuisine/menuiserie courante (niveau 0) : CHF 10'300.- ;
- ✦ menuiserie courante (niveau 1) : CHF 4'100.- ;
- ✦ réparation et stabilisation du balcon (niveau 1) / réparation/ponçage/enduit cadres fenêtres (niveau 0) / et traitement vers à bois : CHF 2'400.- ;
- ✦ carrelage de la cuisine : CHF 2'500.- ;
- ✦ sanitaires divers : CHF 5'050.-.

Montant total arrondi des travaux : CHF 40'000.-.

J'ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'investissement ci-dessus, soit réaliser les travaux d'aménagements et de rénovations du chalet du Chnewis à hauteur de CHF 40'000.- TTC.

o o o

II. Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoise

Chiffres : page 81 / Commentaires: pages 56 à 58 du message

Résultat

Positions budgétaires	Budget 2020	Budget 2019	Ecart 20-19	Comptes 2018
Total des produits	10 537 590.60	10 053 233.90	485 356.70	10 260 494.12
Charges extraordinaires				-68 750.39
Total des charges	10 537 590.60	10 106 033.90	432 556.70	10 186 491.51
Résultat	0.00	-52 800.00	52 800.00	5 252.22

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Je profite pour saluer la présence du Directeur de la Résidence bourgeoise, M. Christian Morard. Conformément aux souhaits du Conseil des Bonnesfontaines, un budget égal à zéro est présenté pour la première fois depuis au moins 10 ans.

Cet objectif budgétaire cumulé à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation occasionnant une hausse de la masse salariale de 0.4% (estimation) ont nécessité de procéder à un resserrement de nombreux postes de charges des domaines de l'hôtellerie en particulier tout en conservant un niveau de recettes élevé grâce à l'augmentation du prix de pension et au jour supplémentaire de l'année bissextile 2020.

Les quelques points ci-après sont mis en exergue :

Les charges des salaires d'exploitation restent stables et cela est rendu possible grâce à une légère réduction d'effectif administratif et au fait qu'aucun personnel d'administration et d'intendance ne bénéficie d'échelon supplémentaire les années impaires.

Les charges ménagères, l'entretien et réparation, l'eau et énergie, et les autres charges d'exploitation (comptes 42, 43, 45, 495) diminuent de CHF 9'500.- par rapport au budget 2019 et sont rendus possibles par un resserrement des postes budgétaires.

Les taxes d'hébergement se montent désormais à CHF 105.- par jour et par résident depuis 2019 pour atteindre CHF 3'294'000.- (+2.27% par rapport au budget 2019). Elles sont calculées sur la base d'un taux d'occupation de 98.5% pour 366 jours.

Les produits des ventes au personnel et à des tiers augmentent de CHF 6'500.- (+2.13%) grâce aux ventes de repas à l'extérieur ainsi qu'à une légère augmentation de prix du parking.

Je tiens à féliciter le Directeur pour sa gestion très scrupuleuse de la Résidence bourgeoise.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité, moins 1 abstention, le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.

Budget des investissements

Chiffres pages 82 et 83 / Commentaires à la page 58 du message.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales : « Les investissements concernent les soins pour CHF 30'000.- et le secteur administratif pour CHF 15'000.-, soit un total de CHF 45'000.-. Il s'agit :

- du renouvellement de 9 écrans d'information dont 3 pour 2020, soit CHF 15'000.- ;
- du renouvellement de 3 lave-vaisselles (CHF 15'000.-) ;
- de l'aménagement et de l'équipement pour le lancement de services à domicile (CHF 15'000.-).

La CODEMS sera sollicitée pour le financement des deux premiers. Quant au 3^{ème} investissement, il sera fait avec les moyens propres de l'institution, leur financement devant être couvert par la suite par les autorisations et mandats cantonaux et communaux.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité, moins 1 opposition, le budget d'investissement de l'exercice 2020 de La Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines.

o o o

III. Fondation des Fonds Pies

Chiffres : page 84 / Texte : pages 59 et 60 du message

Résultat

	BUDGET 2020	BUDGET 2019	COMPTES 2018
Charges	140'930.00	125'960.00	150'287.05
Revenus	169'790.00	164'260.00	160'148.35
Résultat	28'860.00	38'300.00	9'861.30

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales : « Le bénéfice de la Fondation des Fonds Pies s'élève à CHF 28'860.-, soit CHF -9'440.- par rapport à 2019, ceci pour les raisons suivantes :

Pour cette Fondation :

- ✎ la répartition des coûts relatifs à la caisse de pension s'élève au secteur forêts à CHF 1'330.- et à CHF 11'566.- au secteur administration, soit un total arrondi de CHF 12'900.- ;
- ✎ et CHF 3'000.- sont prévus pour l'expertise des bâtiments du patrimoine financier MCH2 (Bourguillon).

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Fondation des Fonds Pies.

o o o

Budget des investissements

Il n'y a pas d'investissement pour l'exercice 2020.

o o o

IV. Régie des Copropriétés

Chiffres : page 86 / Texte : pages 61 à 64 du message

Résultat

	BUDGET 2020	BUDGET 2019	COMPTES 2018
Charges	1'565'170.00	1'387'230.00	1'881'852.98
Revenus	1'264'140.00	1'216'690.00	1'729'869.10
Résultat	-301'030.00	-170'540.00	-151'983.88

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « La Régie des Copropriétés présente une perte budgétisée à CHF 301'030.-, soit CHF 130'490.- plus élevée qu'au budget 2019 et ceci pour les raisons suivantes :

- ✎ Pour cette institution, la répartition des coûts relatifs à la caisse de pension s'élève à CHF 12'050.- au secteur forêts et à CHF 138'792.- au secteur administration, soit un total arrondi de CHF 150'840.- ;

- la répartition des coûts liés à l'expertise des bâtiments du patrimoine financier (MCH2) pour les bâtiments, propriétés de la Régie, s'élève à CHF 7'200.- ;
- la rénovation partielle des bureaux de l'Administration bourgeoisiale pour CHF 65'000.- (dissolution partielle du fonds de rénovation pour CHF 60'000.-) ;
- diverses réparations aux bâtiments locatifs du Pont-Muré 16-18 qui s'élèvent à CHF 11'900.- et qui concernent le tableau électrique, la ventilation et le remplacement de tables au Restaurant du Gothard ;
- la restauration de meubles anciens pour un montant CHF 7'500.-. Il s'agit d'un bahut Renaissance et d'un secrétaire à cylindre Louis XVI.

D'autre part, il est prévu le versement des subsides suivants :

- CHF 50'000.- à la Fondation St-Louis pour la coordination et l'évaluation du personnel du restaurant de l'Aigle Noir ;
- CHF 50'000.- aux Archives de la Ville. Il s'agit du financement d'une partie des salaires de 2 personnes travaillant au Service des archives de la Ville et qui s'occupent d'inventorier les œuvres d'art et le patrimoine de la Bourgeoisie pour la période allant de 2016 à 2020 ;
- et CHF 20'000.- sont inscrits pour répondre aux diverses demandes de dons et subventions présentées.

Je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à faire à propos de cette Fondation.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité, moins 1 opposition, le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Régie des Copropriétés bourgeoisiales.

Budget des investissements

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales : « Les investissements de la Régie des Copropriétés s'élèvent au total à CHF 165'300.-.

Le 1^{er} investissement concerne le remplacement du chauffage à bois existant (y.c. électricité) au domaine de Bertigny.

Vous trouverez les détails, les photos et les devis aux pages 42 à 69 du « Dossier Annexe I ».

Le chauffage à bois actuel, alimentant l'ensemble des locaux d'habitation du domaine de Bertigny, situé dans le local de l'ancienne porcherie, est très ancien (plus d'une trentaine d'années) et a dû faire l'objet de nombreuses réparations (soudages) ce qui a permis de prolonger sa durée de vie.

Des risques de pannes importantes existent et un expert a permis d'établir qu'il fallait impérativement procéder à son remplacement afin d'éviter des situations d'urgence avec de l'énergie d'appoint à fournir.

Le total du devis s'élève à CHF 48'300.-.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'investissement ci-dessus, soit le remplacement du chauffage à bois existant au domaine de Bertigny à hauteur de CHF 48'300.- TTC.

o o o

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « *Le 2^{ème} investissement qui s'élève à CHF 117'000.- concerne le domaine du Guintzet. Il s'agit d'un crédit additionnel d'ouvrage par rapport au crédit d'ouvrage voté lors de l'Assemblée bourgeoise du 13 décembre 2018.*

Vous trouverez les détails, les photos et les devis aux pages 70 à 77 du « Dossier Annexe I ».

L'année dernière, un crédit d'ouvrage avait été approuvé par l'Assemblée bourgeoise et concernait l'assainissement des façades de la ferme du Guintzet. Le crédit s'élevait à CHF 145'000.- TTC. Il comprenait les postes suivants :

- ✎ *maçonnerie: CHF 70'280.- ;*
- ✎ *peinture : CHF 14'000. - ;*
- ✎ *pierre naturelle : CHF 47'570.- ;*
- ✎ *divers et imprévus : CHF 13'150.-.*

Après avoir mandaté un architecte pour la conduite des travaux et suite à des rencontres sur le site avec des entreprises qui ont déposé une soumission pour les travaux, il s'est avéré que le crédit initial était largement insuffisant pour procéder à un assainissement durable et efficient de la bâtisse.

Plusieurs éléments supplémentaires de pierres naturelles justifient d'être remplacés sous peine de provoquer un nouveau besoin d'assainissement à court terme, ce qui aurait pour effet de renchérir encore les coûts de réfection de la façade. Ce poste présente l'écart le plus important avec le devis initial (CHF 118'150.- par rapport à CHF 47'600.- initialement devisé). Le reste du dépassement des coûts s'explique par le besoin de retouches boiseries et peinture (CHF 37'650.- par rapport à CHF 13'100.- initialement devisés).

A cela s'ajoutent les coûts de suivi des travaux avec les honoraires d'architecte qui s'élèvent à CHF 16'155.-. Ces derniers ont permis toutefois d'être compensés par des économies très importantes sur certains postes de la rénovation.

Des contacts ont été pris avec le Service des biens culturels pour le mode d'exécution des travaux. Ce dernier a validé les travaux à réaliser.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité, moins 1 abstention, un crédit additionnel d'ouvrage de CHF 116'387.- TTC, arrondi à CHF 117'000.- pour exécuter l'intégralité des travaux d'assainissement des façades de la ferme du Guintzet.

o o o

V. Fondation de l'Orphelinat

Chiffres : page 88 du message / Texte : pages 66 à 69 du message

Résultat

	BUDGET 2020	BUDGET 2019	COMPTES 2018
Charges	704'190.00	410'510.00	632'652.03
Revenus	967'810.00	732'950.00	812'778.17
Résultat	263'620.00	322'440.00	180'126.14

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « *La Fondation de l'Orphelinat présente un bénéfice de CHF 263'620.-, soit une différence de CHF -58'820.- par rapport à celui de 2019. Elle est liée à :*

- ✱ *la répartition des coûts relatifs à la caisse de pension qui s'élève à CHF 24'280.- au secteur forêts et à CHF 11'566.- au secteur administration, soit un total arrondi de CHF 35'840.- ;*
- ✱ *la répartition des frais d'expertise des bâtiments du patrimoine financier (MCH2) pour les bâtiments propriétés de la Fondation de l'Orphelinat et ce pour CHF 5'100.- ;*
- ✱ *le versement de la subvention de CHF 40'000.- par la Fondation de l'Orphelinat à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse.*

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.
 La parole n'est pas demandée.
 La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

Budget des investissements

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales : « *Les investissements de la Fondation de l'Orphelinat s'élèvent au total à CHF 235'000.-.*

Le 1^{er} investissement concerne l'assainissement de l'approvisionnement en eau au Lägerli (ferme et écurie / stabulation libre / grange) pour CHF 35'000.-.

Vous trouverez les détails de cet investissement aux pages 78 à 99 du « Dossier Annexe I ».

La Fondation de l'Orphelinat est propriétaire du domaine du Lägerli, comprenant un nouveau hangar agricole/stabulation libre, construit en 2018, ainsi qu'une ancienne étable/ferme. Les conditions climatiques des dernières années avec notamment une problématique accrue de sécheresse ont entraîné des problèmes d'approvisionnement en eau au domaine agricole. Il faut observer que la création de la nouvelle stabulation libre qui peut accueillir jusqu'à 40 têtes de bétail réclame des besoins en eau plus importants que par le passé, notamment durant les périodes de grande chaleur. Le réseau actuel est composé d'une source en amont du bassin versant, propriété de l'Etat de Fribourg, mais sur laquelle la Bourgeoisie bénéficie d'une servitude d'utilisation à titre gratuit pour la moitié du débit l/min. Or, en 2018, cette source n'a pas donné suffisamment d'eau pour subvenir aux besoins du bétail. Il a fallu temporairement alimenter l'exploitation agricole avec l'eau communale.

Pour éviter de se retrouver dans cette situation, une étude a été lancée, en collaboration avec le bureau PB Plan à Planfayon. Il existe différentes variantes qui peuvent être combinées entre elles, comme cela ressort de l'annexe au présent message, qui consistent soit à optimiser le captage principal existant et à capter d'éventuelles autres sources qui jaillissent à travers le terrain naturel, sans être actuellement captées, soit à se raccorder sur le réseau communal d'eau potable qui est situé le long de la route cantonale.

Chacune des variantes peut faire l'objet d'un subventionnement à hauteur d'env. 60% de la part de la Confédération. Un subventionnement ECAB est aussi possible pour un raccordement sur le réseau communal qui pourrait faire office de réseau de défense anti-incendie.

A ce stade est privilégié un raccordement sur le réseau communal en tirant une conduite principale passant sous le cours d'eau jusqu'à la route longeant le domaine du Lägerli, puis un raccordement de la stabulation libre et de la ferme sur la conduite principale. Il reviendra au locataire de s'assurer des charges courantes en eau.

En outre, en tant qu'approvisionnement d'appoint (réseau séparé du réseau communal afin d'éviter le mélange des réseaux interdit par la loi), il faudrait reconstituer le dernier tronçon de conduite entre le Lägerli et l'Ober-Lägerli. Cela limitera les besoins en eau du réseau communal. Les coûts devisés pour ces travaux sont les suivants :

Conduite anti-incendie/raccordement réseau communal eau potable :

- montant brut de CHF 86'300.- sur lequel s'appliquent des subventions à hauteur de 60% ;
- conduites secondaires de raccordement de la stabulation et de la ferme sur la conduite principale : montant brut de CHF 34'750.- ;
- réfection des conduites entre le Lägerli et l'Ober-Lägerli : CHF 17'500.- ;
- mise en place d'abreuvoirs et installations permettant de garantir la séparation des réseaux : env. CHF 5'000.- ;
- divers et imprévus et frais d'études complémentaires à hauteur de 5% des montants précédents : CHF 7'177.50.- HT.

Total : CHF 150'727.50 HT (total après subventions : CHF 43'401.- HT).

Sur ce total, les coûts de la conduite anti-incendie devraient être imputables à la Commune de Planfayon.

J'ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'investissement ci-dessus, soit la réalisation des travaux d'assainissement comme décrits précédemment à hauteur de CHF 35'000.- TTC (après déduction des subventions).

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Le 2^{ème} investissement concerne les frais d'organisation et de réalisation d'un mandat d'étude parallèle pour la transformation de l'ancienne ferme de Villars-les-Joncs (n° 109) et de la grange (n° 105) pour CHF 200'000.-.

Vous trouverez les détails de cet investissement aux pages 100 à 104 du « Dossier Annexe I ».

Le dossier de Villars-les-Joncs en vue de la transformation de la grange et de l'ancienne ferme, à ce jour désaffectées depuis le départ à la retraite de l'ancien exploitant du domaine à fin décembre 2018, à l'exception d'une partie louée dans l'ancienne ferme, a subi de grandes avancées ces derniers mois. Je pense que tout le monde se souvient des articles qui avaient parus dans la presse à cause de l'effondrement du toit.

Une demande préalable a été faite pour le désassujettissement du droit foncier rural auprès de l'autorité foncière cantonale. Celle-ci a admis le principe, en réservant le dépôt d'un dossier de demande de permis de construire, de rénover cette grange.

Sur cette base, une étude de faisabilité ou d'avant-projet en vue de la transformation de la grange et de la ferme a été réalisée par un bureau d'architectes mandataire Georges M. Rhally. Celle-ci a débouché sur le dépôt d'un dossier de demande d'examen préalable auprès de la Commune.

Le résultat de l'examen du dossier par les différents services de l'Etat s'est avéré positif sur le principe et négatif sur les détails architecturaux et le nombre d'unités de logements à créer.

Après plusieurs phases de négociations et de discussions ayant permis d'aboutir à un consensus, la transformation tant de la ferme que de la grange est acceptée par la Commission cantonale des biens culturels et par la Commune.

Il faut encore relever que des mesures de stabilisation de la toiture de la grange ont dû être entreprises pour un montant de plus de CHF 12'000.-, sur ordre de la Préfecture et du Service des biens culturels. L'objectif était de conserver la substance du bâtiment qui est protégée en valeur C selon la loi cantonale sur la protection des biens culturels (LPBC).

Au vu de ce qui précède et en vue de valoriser à nouveau les deux volumes bâtis, il se justifie d'organiser la suite du développement du projet étant donné que tous les préavis et autorisations de principe sont à présent favorables.

Le Service des affaires bourgeoises avec son Conseil bourgeoisial a procédé à une analyse de variantes de modèles de valorisation immobilière, à savoir notamment un développement en conservant la maîtrise d'ouvrage ou la cession de droits à bâtir sous forme de droit de superficie. Vu les enjeux en termes de communication (articles parus dans la presse), des contraintes importantes sous l'angle de la loi cantonale sur les biens culturels, des promesses faites à la Commune de Guin et au SBC de réussir à concilier conservation du patrimoine, qualité, modernité et densité, il est apparu judicieux de passer par l'organisation d'un mandat d'étude parallèle (MEP). Le choix a été validé par le Conseil bourgeoisial. Des contacts ont été pris avec plusieurs bureaux d'architectes de la Ville. M. Jean-Jacques Müller, retenu sur la base des critères de sélection tels que l'expérience dans la gestion et l'organisation de ce type de concours, a proposé la forme du MEP et a prévu un budget qui a retenu l'attention du Service des affaires bourgeoises qui souhaite désormais confier un mandat d'organisation et de suivi à ce bureau.

La forme exacte de concours proposée est celle d'un mandat en deux tours avec une première phase de sélection de bureaux dont les compétences sont reconnues en matière de transformation, puis une phase de dépôt des projets par les bureaux qui auront été sélectionnés lors de la phase sélective. L'objectif du MEP est d'attribuer le 100% des prestations de suivi et de direction des travaux à un bureau d'architectes. Cette forme de garantie de mandat incitera les bureaux à participer au MEP. Le budget de ce mandat s'élève à CHF 200.000.-. Vous trouverez dans le message le détail de ce budget.

Bourgeoisie de Fribourg
Hameau d'Uebewil, Villars-les-Joncs
Transformation de la ferme et de la grange

MEP

BUDGET DU MANDAT D'ETUDE PARALLELE

Budget du MEP 200'000 CHF

1. Montant des indemnisations

N candidats	Indemnisation TTC	110'000 CHF
5	22'000 CHF	

2. Montant des frais d'organisation du MEP TTC

mpma organisation du MEP 33'000 CHF

Tarif horaire HT = CHF 130.-

3. Défraiement du comité de sélection TTC

43'500 CHF

Présence du comité

Préparation au MEP = 1/2 jour

Sélection des candidats = 1 jour

1 Audition des candidats = 1 jour

Délibération = 1/2 jour

Soit un total de jours par membre 3

Soit un total d'heures par membre 24

Tarif KBOB 2019 (A) HT

/H 210 CHF

Budget indem. membre non professionnel 5'000 CHF

Membre professionnel 1 5'000 CHF

Membre professionnel 2 5'000 CHF

Membre professionnel 3 5'000 CHF

Membre professionnel 4 5'000 CHF

Rédaction du rapport du Jury (par membre) 3'500 CHF

Economiste de la construction 5'000 CHF

Autre(s) spécialiste (s) 10'000 CHF

4. Frais divers 1'800 CHF

Repas midi jour 2 CHF/repas

10 50 CHF 500 CHF

Divers boissons, pause jour 1 300 CHF

Mise à disposition du local ? 1 mois ? 500 CHF

Matériel d'affichage 500 CHF

Maquette de travail, présentation, etc.

Libre choix des concurrents - CHF

5. Réserve

11'700 CHF

Je tiens à préciser que c'est la procédure qui a été suivie pour la transformation du Werkhof qui est aussi un bâtiment emblématique de la Ville de Fribourg.

S'agissant du nombre de membres du jury et des indemnités, celles-ci se basent sur les tarifs usuels compte tenu du caractère professionnel ou pas des personnes. Ces tarifs pourront être affinés selon les profils des membres qui seront retenus. Il faut souligner que la norme SIA 143 impose une majorité de membres professionnels dont la moitié de ceux-ci doivent être indépendants du maître de l'ouvrage. S'agissant des candidats et du lauréat retenu, des indemnités sont obligatoires et doivent être similaires pour chaque participant. Il s'agit des tarifs fixés dans le tableau figurant en annexe de la Norme SIA 143.

En résumé, l'année 2020 serait l'année consacrée à l'organisation du concours et sa réalisation.

Quant à la réalisation même des travaux, il convient de réserver ce point dans la mesure où un crédit d'ouvrage conséquent sera nécessaire et vous sera donc soumis pour acceptation.

J'ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité, moins 2 oppositions et moins 1 abstention, l'octroi d'un mandat de BAMO pour l'organisation d'un mandat d'étude parallèle et à procéder au mandat d'étude parallèle pour un montant total de CHF 200'000.- TTC.

x x x

VI. Caisse des Scholarques

Chiffres : page 90 du message / Commentaires : page 70 du message

Résultat

	BUDGET 2020	BUDGET 2019	COMPTES 2018
Charges	20'480.00	21'800.00	33'458.10
Revenus	20'600.00	22'000.00	32'938.10
Résultat	120.00	200.00	-520.00

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « La somme disponible pour 2020 est de CHF 3'300.-. Ce montant est inscrit au budget pour permettre à la Chambre des Scholarques de répondre aux demandes de bourses présentées par des bourgeois.

J'en ai terminé, M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.
 La parole n'est pas demandée.
 La discussion est close.

L'assemblée ratifie à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Caisse des Scholarques.

x x x

VII. Fondation Moosbrugger

Chiffres : page 91 du message / Texte : page 70 du message

Résultat

	BUDGET 2020	BUDGET 2019	COMPTES 2018
Charges	25'650.00	24'550.00	43'678.74
Revenus	25'950.00	24'750.00	18'323.18
Résultat	300.00	200.00	-25'355.56

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « La somme disponible pour 2020 est de CHF 5'000.-. Ce montant est inscrit au budget pour permettre au Conseil de Fondation de répondre aux demandes de bourses présentées.

J'en ai terminé, M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.
 La parole n'est pas demandée.
 La discussion est close.

L'assemblée ratifie à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Fondation C.-J. Moosbrugger.

x x x

5. Divers

M. le Syndic demande à Mme de Weck s'il y a des divers.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales : « *Le seul divers est de vous annoncer les dates des assemblées bourgeoisiales 2020. Elles auront lieu dans cette même salle à 19h30 le :*

- ☛ *mercredi 27 mai pour l'approbation des comptes de l'année 2019 et le*
- ☛ *mercredi 9 décembre pour l'approbation des budgets 2021.*

Je n'ai rien d'autres à ajouter. »

M. le Syndic-Président donne la parole à l'assemblée.

La parole est demandée.

M. Bernard Carrel : « *Ma question concerne l'avenir de la Bourgeoisie. Qu'advientra-t-il du patrimoine bourgeoisial en cas de fusion ?* »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales : « *Alors la fusion n'affectera pas le patrimoine bourgeoisial. Le seul changement sera que les habitants qui sont citoyens des autres communes, qui ont le droit de cité dans les autres communes, deviendront bourgeois de la Ville de Fribourg. Par contre, une fusion ne changera absolument pas les Fondations. Tout au plus, il y aura plus de monde qui pourra participer aux assemblées bourgeoisiales et plus de monde qui pourra demander des bourses à la Caisse des Scholarques ou à la Fondation C.-J. Moosbrugger. Mais cela n'affectera absolument pas la Bourgeoisie. »*

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « *Merci Mme de Weck. Je peux juste compléter qu'effectivement, ce sujet a été soulevé à maintes reprises dans le cadre des discussions sur le projet de fusion du Grand Fribourg et plusieurs personnes sont malheureusement sujettes à des malentendus, estimant que la Bourgeoisie pourrait être un obstacle ou pourrait être péjorée par ce projet de fusion ou mettre lui-même un frein à la fusion, ce qui n'est absolument pas le cas. La seule chose qui va changer, je peux confirmer ce que dit Mme de Weck, c'est qu'il faudra éventuellement chercher une salle un peu plus grande que celle-ci car potentiellement, plus de personnes pourront participer à nos assemblées. J'espère que vous êtes satisfait des réponses à votre question. »*

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Avant de clore l'assemblée, M. le Syndic-Président :

- remercie les Commissions bourgeoisiales, l'Administration bourgeoisiale, M. Gilles Ballaman, scrutateur, les représentants de la presse et tous les participants de cette assemblée ;
- rappelle que la convocation à la présente assemblée donne droit à un bon de réduction de 10% lors d'un prochain achat au magasin de vin de la Rue des Alpes 14 ;
- convie l'assemblée à l'apéritif qui suit au Caveau de l'Hôpital des Bourgeois ;
- souhaite à toute l'assistance un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2020.

L'assemblée est close à 20.48 heures.

LE PRESIDENT :



Thierry Steiert
Syndic

LE SECRETAIRE :



Philippe Berset

LE SECRETAIRE DE VILLE :



David Stulz



SERVICE DES AFFAIRES BOURGEOISIALES

Assemblée bourgeoisiale
du mercredi 11 décembre 2019

Scrutateur
(Mme/M.)

:

Nom

BALLAMAN

Prénom

Gilles

Bourgeoises et bourgeois

Nombre de bourgeois / ses

41

Conseil bourgeoisial

3 dont bourgeois (se)

3

Conseil communal

1 dont bourgeois

1

Syndic Président / Secrétaire

0 dont bourgeois (se)

Directrice

Presse

0 dont bourgeois (se)

Total bourgeoises/bourgeois

45

+ 2 (arrivée 19h40)

47

Signature :